



## CONSEIL DE QUARTIER RÉUNION-PÈRE LACHAISE

### Compte-rendu de la réunion mensuelle du 4 décembre 2018 au Café-Jeux Natéma

Début à 19 :15, fin à 22 :15

Ont signé la feuille de présence :

a) Conseillers de quartier : David ANDREW, Thierry BARRÉ, Sabrina BENMAHMOUD, Jean-Marie BERGÈRE, Isabelle BOUVIER-LACROIX, Sylvie BRIDET, Damien CARMONA, Pietro DEL PEZZO, Bertrand LOFFREDA, Renaud LUQUET, Hélène MASSIN-TRACHEZ, Jacqueline MAGNIER, Joëlle MAZARD, Simone MONPIERRE, Jacques ORLANDINI, Deolinda PINTO RIBEIRO, Abdelhafid SEBBANE, Sébastien VANNIER.

b) Habitants, invités permanents : Luce CURTET, Jean-Claude DALLE, Florence GOUBAUX-GRIMBERT, François HEN, Béatrice LE QUÉRÉ, Virginie TURENNE.

Excusée : Françoise LIPMANN, qui a donné pouvoir à Joëlle MAZARD.

Ordre du jour à la demande du PDL :

- Prise de parole de Pauline Gicquel et Camille Cousin pendant 15 minutes en début de réunion
- Prise de parole de Renaud Martin à propos de la Rue de Bagnolet

Séance présidée par Bertrand Loffreda puis Renaud Luquet

Rédactrice du CR : Florence Goubaux-Grimbert

Relecteurs : Jacqueline Magnier et Bertrand Loffreda

#### **1/ Prise de parole de Pauline Gicquel (cabinet de la Maire) et Camille Cousin (Coordinatrice des conseils de quartier pour le pôle de démocratie locale) :**

Pauline G. explique sa demande d'intervention par la nécessité de lever un malentendu :

- le besoin du CQ de tenir une réunion exceptionnelle a été entendu par le PDL,
- le souci du PDL était de permettre la tenue d'une telle réunion hors de la présence d'habitants,
- le PDL a cru comprendre que sa médiation était souhaitée par les conseillers,
- la majorité des conseillers s'était exprimée pour une réunion exceptionnelle préalable à la mensuelle, à 18h,
- la tenue de la réunion à la mairie a été proposée car les locaux de Natéma n'étant pas disponibles à 18h.

De nombreux mails ont été adressés au PDL. Il n'a pas été possible de répondre individuellement à tous faute de temps, mais cela a permis de révéler le malentendu et a justifié la demande de prise de parole pour faire une mise au point :

- les conseils de quartiers dépendent de la mairie ;
  - dans certains CQ, les réunions sont présidées par le PDL et seul un nombre limité de conseillers, membres du bureau, prennent part aux décisions. Dans le 20<sup>e</sup>, la Maire a choisi de laisser une grande liberté aux conseillers. En conséquence, le PDL laisse les conseillers libres de s'organiser comme ils le souhaitent, mais peut si besoin jouer un rôle de médiateur, apporter son aide pour réserver une salle et diffuser l'information. Le CQ peut compter sur l'accompagnement du PDL dans le montage de leurs projets.
  - le terme « apolitique » inscrit dans la Charte des CQ signifie que le conseil ne peut promouvoir des actions dont l'objet aurait pour objectif la promotion d'un groupe politique. En revanche, cela ne signifie pas que ses membres ne peuvent avoir, à titre personnel, d'engagement politique ou associatif.
  - La décision d'exclure un conseiller ne dépend pas du CQ mais seulement de la mairie, pour laquelle l'exclusion n'est envisageable que dans le cas d'un manquement grave à la charte, mais ni en raison d'un engagement politique, ni en raison d'absences, même répétées. Administrativement, les conseillers peuvent uniquement être écartés, c'est-à-dire supprimés de la liste de diffusion mail, en cas de demande volontaire expresse.
- Voir le commentaire du PDL envoyé ce jour sur le compte-rendu de la dernière réunion mensuelle.

Suite à une série de questions, le PDL a précisé :

Le PDL ne minimise pas l'impact que les événements évoqués peuvent avoir eu sur le conseil, mais :

- les réunions du CQ étant publiques, les conseillers sont libres d'en parler à l'extérieur,
- des heurts de personnalités peuvent apparaître dans le conseil, c'est la démocratie, il faut faire avec.
- comme il y a maintenant plusieurs personnes en charge du PDL, les mails émanant du PDL ne portent pas nécessairement une signature nominative, les réponses apportées ayant pu faire l'objet d'une décision collégiale.

Concernant la fresque impasse de Suez :

- l'artiste Sarah Simon a été payée ;
- l'apposition d'un film plastique protecteur n'est pas envisageable puisque la fresque est temporaire (sinon il aurait fallu obtenir les autorisations adéquates). Camille Cousin relance l'artiste sur une photo HD qui permettrait de réparer d'éventuelles dégradations.

Concernant la Biennale de l'Image Tangible : le budget est bien engagé sur l'exercice 2018

Ce point étant fait, Pauline G. et Camille C. quittent la réunion.

**Précision PDL : Nous avons également précisé que nous nous mettons pour le moment en retrait selon les souhaits du Conseil de Quartier.**

**2/ Prise de parole de Renaud Martin**, Adjoint à la Maire chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public.

Renaud M. annonce son désir de faire un point sur les travaux faits et à faire.

La question du problème de la place de la Réunion (traversée de la place par des mobylettes et ralentisseur inefficace) est soulevée, comme question « classique » toujours sans réponse ;

Renaud M. indique qu'il y répondra, après un point sur le projet voté au titre du budget participatif concernant la rue de Bagnolet (du boulevard de Charonne à la rue de la Réunion), qui comprenait 3

volets : élargissement des trottoirs, réduction du bruit et végétalisation.

- Concernant la réduction du bruit : pour la première fois dans Paris, la rue a été recouverte d'un revêtement similaire à celui appliqué sur le périphérique au droit des immeubles ; c'est un test, car ce revêtement a fait ses preuves pour la réduction du bruit de roulement des véhicules à 70 km/h, l'impact sur le bruit du moteur de véhicules circulant à 30 km/h était incertain. Encore aucun résultat avant/après mesurable, car la mesure « après » a été ratée et doit être refaite. Les conseillers riverains confirment leur sentiment de réduction du bruit des voitures, même si le bruit des deux-roues motorisés subsiste.

Pietro Del Pezzo soulève la question de l'éco-compatibilité du revêtement utilisé qui, selon Greenpeace, consommerait 1t/m<sup>2</sup> de pétrole et aurait un impact de 450 % supérieur au revêtement classique en terme de ruissellement. Renaud M. indique qu'il étudiera les données que Pietro DP propose de lui communiquer.

Jacques Orlandini soulève la question des horaires des travaux, qui ont duré jusqu'à 3h du matin pendant 2 nuits, et s'accompagnaient d'une odeur de brûlé inquiétante, sans information préalable. Renaud M. répond que les travaux de nuit étaient indispensables car ils nécessitaient un barrage total de la rue et que, la rue de Bagnolet étant un axe majeur, la préfecture n'en autorise pas la fermeture de jour. La question de l'information préalable aux habitants est un problème récurrent car les affichettes sont souvent retirées et l'information dans les boîtes à lettres représente un budget trop important. Par ailleurs, le personnel est trop limité pour assurer un contrôle efficace des chantiers.

Un habitant indique que le nouveau revêtement n'apporte aucune différence de bruit à l'intérieur de l'habitacle d'un véhicule.

- Concernant la végétalisation : une conseillère signale avoir eu tardivement connaissance d'une réunion qui aurait été organisée le mercredi précédent (28 novembre NDLR), mais dont le CQ n'a pas été informé, et dont elle-même n'a pas été avisée et dont elle ne connaît pas l'objet, alors qu'elle s'est portée candidate pour suivre le projet dans le cadre du budget participatif.

Renaud M. répond qu'il s'agit probablement d'une réunion des porteurs de projet dont il n'a pas connaissance, qu'il conviendra de la reprendre si l'information sur la réunion a été insuffisante, et que les projets concernant la végétalisation n'en sont qu'à un stade préliminaire et que toutes les demandes seront étudiées avec bienveillance.

- Concernant l'élargissement des trottoirs : il a été fait là où il était possible, c'est-à-dire sur le côté « Nord » (côté Casino), au détriment de la voie de bus. Les conseillers signalent un problème de circulation à cause des camions de livraison (pour le Casino, l'aire de livraison est correctement utilisée, mais de nombreux autres camions encombrant la voie). Renaud M. indique que pour la RATP, la suppression de la voie de bus n'a pas impacté le temps de déplacement d'un arrêt à l'autre. Il déplore la perte de cette voie pour les vélos, mais assume sa décision car les vélos ont en fait besoin d'une voie supplémentaire dans le sens de la montée, quand ils vont moins vite que les voitures, et non dans la descente, là où était la voie de bus. La suppression d'une voie évite par contre les dépassements intempestifs qui avaient lieu précédemment.

Problème des bars à l'angle Réunion / Bagnolet : une conseillère signale un problème de bruit, une autre un problème d'occupation des trottoirs, les poussettes ne pouvant plus passer.

Renaud M. répond que les bruits dans la ville sont un vrai problème. Il existe un règlement concernant les horaires et le périmètre des terrasses, qui peut être consulté sur le site de la ville de Paris ([paris.fr](http://paris.fr) NDLR), et l'autorisation de terrasse fournie par la Direction de l'urbanisme qui doit être affichée comporte un plan. Si des sanctions de fermeture administrative pour tapage nocturne ont déjà été prises par les services de la préfecture de police, il convient cependant de tenter d'abord une conciliation avec les propriétaires.

Problème carrefour Lesseps / Réunion : l'impact du ralentisseur est décevant, mais il ne pouvait pas être plus haut à cause du passage du bus 76 (le ralentisseur, plus étroit que la voie du bus, doit être plus bas que son essieu), et l'idée d'un plateau traversant n'a pu être mise en œuvre pour le moment

car un habitant, disposant d'une porte cochère dans le secteur concerné, refuse de renoncer à son droit de sortie de voiture.

Une étude a été menée pour mettre la rue de Bagnolet en sens unique, mais elle a montré des conséquences sur l'équilibre de tout l'ensemble, qui inclut aussi la rue Belgrand avec de congestion inacceptable de la rue des Pyrénées de la rue de Bagnolet à Gambetta, y compris en tenant compte de la baisse de circulation attendue dans les 5 ans. A ce sujet, Renaud M. tient à préciser sa position sur les péages urbains : ils ne peuvent être mis en place à Paris comme dans d'autres villes car c'est une ville où il y a des habitants partout (à la différence de la City à Londres par exemple) et qu'en France, la voiture reste un marqueur de liberté important. La meilleure solution est la restriction des véhicules les plus polluants à certains horaires, ce qui a été décidé pour Paris, mais ce principe doit être élargi au moins jusqu'à l'A86, ce qui va être mis en place progressivement. Il faut également traiter le problème des véhicules en transit, qui préfèrent traverser Paris car l'autoroute y est gratuite alors que celle de contournement est payante.

#### Concernant le problème de la place de la Réunion :

Il n'y a pas eu d'accident mortel, mais beaucoup d'accrochages.

- l'idée d'un « Stop » n'est pas retenue car il n'en existe aucun dans Paris ;
- un ralentisseur va être positionné rue des Vignoles avant le carrefour et l'aire de livraison devant la librairie va être déplacée pour permettre une meilleure visibilité.

#### Concernant la saga de « La traverse » :

Le maintien du service actuel a été obtenu de haute lutte. En revanche, comme l'économie attendue par l'amputation d'une partie du trajet n'aura pas lieu, le passage des bus en électrique est reporté.

Une conseillère interroge sur la possibilité d'une voie pour les bus et les vélos sur la rue des Pyrénées dans le sens de la montée. Renaud M. indique que la rue des Pyrénées n'est pas suffisamment large à certains endroits. Pour les vélos, la solution serait un itinéraire bis, par la rue des maraîchers, la rue Courat et la rue Florian, le problème étant actuellement l'adaptation de l'escalier pour permettre de rejoindre la rue Stendhal.

#### **La réunion mensuelle est close.**

Les habitants sont priés de sortir pour permettre une **REUNION EXCEPTIONNELLE du CQ Réunion-Père Lachaise** qui se tient à huis-clos pour discuter en interne de ses problèmes de fonctionnement.

Déolinda Pinto-Ribeiro signale qu'elle est attendue ailleurs et déjà en retard, mais fait état d'une procédure auprès de la CNIL puis quitte la réunion.

David Andrew tient à signaler que plusieurs conseillers sont membres de partis politiques, qu'il ne donnera pas de noms alors qu'il le pourrait, mais invite chacun à se poser la question de ce que ces conseillers rapportent à leur parti. Il considère que certains conseillers sont hypocrites car ils tenaient en privé le même genre de propos que lui. Il ne voit donc pas quel mal il a fait, et s'il a renoncé ce jour compte tenu des circonstances à parler du projet « Sonnet de quartier », il tient à poursuivre son activité au sein du conseil. Il quitte ensuite la réunion.

Des conseillers demandent alors des précisions sur les faits qui suscitent cette demande de réunion exceptionnelle.

Un historique leur est présenté, concernant la révélation par Déolinda PR d'une boucle Télégramme La REM CQ 20, comprenant 27 membres dont elle-même, animée par Florence de Massol, (1ère adjointe à la Maire du 20e chargée de la démocratie locale, du budget participatif, des espaces verts,

de la nature et de la biodiversité), que David Andrew alimente en informations sur le CQ RPL, le profil des conseillers, les actions projetées, etc.

Les prises de position de Florence DM lors de la réunion de médiation du 16 novembre sont également relatées.

La discussion s'est poursuivie avec de nombreuses interventions, dans les conditions prévues, avant que des décisions ne soient mises au vote des 20 conseillers et invités permanents présents + 1 pouvoir donné :

- Sur la volonté du conseil de donner une suite à l'affaire :  
14 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions

- Sur la volonté du conseil de prendre des sanctions internes :  
19 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

**Compte tenu de l'heure tardive, due à un début de séance tardif, la séance est levée.**